

Département
NORD
Canton
GRANDE-
SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

119

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONTRAT DE LOCATION
VILLE/RGESL – LOT 12 DU CENTRE COMMERCIAL DU POLDER
AVENANT 2

3. 3 – LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'Article 752.3254 du Budget,

Vu la décision municipale **2024/024 du 21 février 2024**, relative au contrat de location entre la Ville et la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs (**RGESL**) pour le lot 12 de la copropriété « **Centre Commercial du Polder** »,

Vu la décision municipale **2024/084 du 26 juin** relative à la prolongation dudit contrat de location,
Considérant la nécessité pour la RGESL de prolonger la mise à disposition des locaux du lot 12 pour l'exercice de ses activités,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un **avenant 2** au contrat de location avec la RGESL afin de prolonger la mise à disposition du lot 12 de la copropriété « Centre Commercial du Polder ».

Article 2 : Le contrat de location est prolongé dans les mêmes conditions que le contrat initial **jusqu'au 30 septembre 2024**, moyennant un **loyer mensuel de 2600 € mensuel, fluides non compris**.

Article 3 : Les recettes seront imputées à l'Article **752.3254** du Budget..

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Prefet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **20 AOUT 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le

20 AOUT 2024

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le

20 AOUT 2024